

Partir en mobilité d'études

Vous êtes étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne et vous souhaitez effectuer une mobilité d'études à l'étranger chez un de nos partenaires.

Retrouvez dans les différentes sous rubriques toutes les étapes pour préparer votre souhait de mobilité. Une mobilité d'études se prépare plusieurs mois en amont : quelles sont les [destinations ouvertes](#) à une mobilité d'études dans le cadre d'un partenariat ? Comment [déposer un dossier de candidature](#) ? Quand vais-je recevoir mes [résultats de présélection](#) ?

Une mobilité d'un semestre ou d'une année se prépare et s'anticipe ! La Direction des Relations Internationales est votre interlocuteur. Elle organise en début d'année universitaire des réunions d'informations par UFR

Retrouvez en téléchargement ici notre présentation dédiée aux mobilités d'études pour l'année académique 2024/2025 (synthèse des 4 réunions d'informations organisées : UFR STC, UFR Langues et Civilisations, UFR Humanités, IUT) : [télécharger la présentation](#)

Règlement des mobilités : téléchargez ici le [règlement des mobilités](#)

Attention ! Les mobilités à l'international en césure ne sont pas gérées par le Pôle Mobilité étudiante. Pour toute information concernant la césure, rendez-vous [ici](#).